



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en
exercice : 27

Membres
présents : 14

Suffrages
exprimés : 15

Votes

Pour : 14

Votes

Contre : 00

Abstention : 01

Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le 18/07/2019.
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale
des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (**arrivée à 19h15**) , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys APPOLINAIRE Lionel (**arrivé à 19h27**), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (**arrivée à 19h05**), JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Christina PHILETAS*), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (*respectivement 2^{ème} adjoint, conseillères municipales*)

Sont absents : MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (*conseillers municipaux*),

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

TABLEAU DES EFFECTIFS - ETABLISSEMENT « MAIRIE » :

MODIFICATION ET APPROBATION

Exposé des motifs

Madame le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que régulièrement, la collectivité met à jour son tableau des effectifs en fonction des mouvements de personnels, des avancements de grades, des réussites aux concours ou examens, des nécessités de création de postes.

Ainsi, conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité et après avis de la CAP et du CT en date du 15 mai 2019 :

- Un agent va bénéficier d'un changement de grade



N° d'affichage :
SEC/2019/05/005
COMMUNE DE DESHAÏES
Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Nombre	Grade Actuel	Nouveau Grade	Etablissement
1	Adjoint technique Principal de 2ème classe	Agent de maîtrise	Mairie

- Un agent va bénéficier d'une augmentation de quota horaire pour des besoins de service

Nombre	Grade	Quota horaires actuel	Nouvelle proposition	Etablissement
1	Adjoint administratif	30H	32H	Mairie

- Un agent bénéficiera d'un changement de filière afin de mettre en adéquation ses missions réelles avec son grade

Nombre	Filière Actuelle	Nouvelle Filière	Etablissement
1	Animation	Administrative	Mairie

- Un agent sera intégré compte tenu des besoins de service

Nombre	Grade	Quota horaire	Etablissement
1	Adjoint Administratif	32H	MAIRIE

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 15 Mai 2019

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE (1 ABSTENTION)

Article 1 : D'APPOUVER les modifications du tableau des effectifs joint à la présente.

Conseil Municipal du 02 juillet 2019-Délibération n° 00195



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° 76

N° d'Inscription au Registre

- 19 / 05 / 76



Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 971-219711116-20190702-M2019_0576-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Article 2 : DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour accomplir toutes formalités administratives, financières et signer toutes actes et documents pour mener à bien la présente délibération,

Deshaies, le 02 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC


MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE


Envoyé en préfecture le 18/07/2019
 Reçu en préfecture le 18/07/2019
 Affiché le 18/07/2019
 ID : 971-219711116-20190702-M2019_0576-DE

Grades	Situation actuelle		Nouvelle disposition				Observations
	Effectif budgétaire actuel	Durée	Suppression	Création	Nouvel effectif	Durée	
Filière administrative							
Directeur Général des Services	01	35h00			01	35h00	Pourvu
Attaché principal	00	35h00			00	35h00	Non pourvu
Attaché	03	35h00			03	35h00	Pourvus
Collaborateur de cabinet	01	35h00			01	35h00	Pourvu
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - B2	02	35h00			02	35h00	1 pourvu / 1 non pourvu
Rédacteur - B1	02	35h00			02	35h00	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe C2	09	35h00		1	10	35h00	9 Pourvus / 1 non pourvu
Adjoint Administratif territorial C1	06	35h00			06	35h00	5 Pourvus / 1 non pourvu
	03	32h00		2	05	32h00	Pourvus / 2 non pourvus
	03	30h00	1		02	30h00	2 pourvus/1 non pourvu
Filière Technique							
Technicien	01	35h00			01	35h00	Pourvu
Agent de maîtrise	01	35h00		1	02	35h00	1 Pourvu / 1 non pourvu
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - C2	07	35h00	1		06	35h00	4 pourvus / 2 non pourvus
	14	35h00			14	35h00	12 pourvus - 2 non pourvus
Adjoint technique territorial C1	01	33h00			01	33h00	Pourvu
	06	32h00			06	32h00	Pourvus
	03	30h00			03	30h00	Pourvus
	01	20h00			01	20h00	Pourvus
Filière culturelle							
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe - C2	01	35h00			01	35h00	Pourvu
Adjoint du Patrimoine	01	35h00			01	35h00	Pourvu

Mairie de Deshaies						
Chef de police municipale	01	35h00		01	35h00	non pourvu
Brigadier-chef principal	01	35h00		01	35h00	Pourvu
Brigadier	03	35h00		03	35h00	Pourvu
Gardien	01	35h00		01	35h00	Non pourvu
Service Administratif						
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	02	35h00	1	01	35h00	Pourvu
Adjoint d'animation	03	35h00		03	35h00	Pourvu
Adjoint d'animation	01	30h00		01	30h00	Pourvu
Service d'Hygiène et de Nettoyage						
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	04	35h00		04	35h00	3 Pourvus / 1 non pourvu

Deshaies, le 15 Mai 2019
 Le Maire, Présidente du Comité Technique


 Jeanny MARC

Envoyé en préfecture le 18/07/2019
 Reçu en préfecture le 18/07/2019
 Affiché le 18/07/2019 
 ID : 971-219711116-20190702-M2019_0576-DE

